

Séance ordinaire du 10 janvier 2014**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2013.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2013.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2013.
- 1.5 Adoption de la politique de dons 2014.
- 1.6 Don à la Paroisse St-Félix-de-Valois (activités communautaires).
- 1.7 Demande d'aide financière pour l'entretien du chemin au Lac Croche.
- 1.8 Cotisation annuelle de l'ADMQ.
- 1.9 Décision - CMQ-64363.
- 1.10 Avis public de l'adoption du règlement numéro 459-2014 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.11 Réponse du ministre de la Culture, monsieur Maka Kotto/Domaine des Pères Ste-Croix.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2013.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Adoption du règlement numéro 456-2014 déterminant la tarification 2014 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.
- 2.5 Autoriser le directeur général à demander les permis nécessaires pour les activités 2014.
- 2.6 Cotisation annuelle de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation.
- 2.7 Renouvellement de licences des logiciels de PG Solutions.
- 2.8 Appels de candidatures pour les employés temporaires (été 2014).

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité de la Gestion financière et Ressources humaines du 17 décembre 2013 (décision).

4. COMMUNICATIONS

4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Appel d'offres pour l'asphaltage 2014.

6.2 Appel d'offres pour la pulvérisation d'asphaltage.

6.3 Octroi de contrat – abat-poussière liquide.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Nomination des membres du CCU et CCE.

7.1.1 Allocation versée aux membres du CCU et CCE.

7.2 Demande d'inscription pour la formation de « Règlement sur le captage des eaux souterraines – Q.2, r.6 ».

7.3 Offre de partenariat et services OBV RPNS 2014.

7.4 Lettre d'engagement concernant la réutilisation de matériaux de construction.

7.5 Offre de service – Sébastien Léonard – spécialiste en environnement.

7.6 Journée d'analyse d'eau – réserver une date pour 2014.

7.7 Situation des avis d'infraction – campings.

7.8 Avis de motion des délais des permis de rénovation (U-11-2).

7.9 Appel d'offres pour l'acquisition ou location d'un véhicule en urbanisme.

7.10 Régularisation concernant l'installation des tours d'Internet Papineau.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Retraite de l'employé numéro 03-0028.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Parc Industriel Régional Papineau.

9.2 Projet étudiant.

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 Activités du 22 février 2014 « Beach Party » et Plaisirs d'hiver 2014.

10.2 Frais d'aménagement du chalet des citoyens (hiver).

10.3 Jour J-BMR, 31 mai et 1^{er} juin 2014.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Cahier Vision 2014.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **10 janvier 2014 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Environ 20 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**001-01-2014****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**002-01-2014****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2013.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2013.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3**003-01-2014****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2013.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2013.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2014 **1.4**
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2013.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2013.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2014 **1.5**
Adoption de la politique de dons 2014.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'exercice 2014;

Sur proposition de madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon abroge la résolution 006-01-2013 et qu'il adopte la « Politique de commandite et dons de la municipalité de Lac-Simon » ainsi que les dons inscrits dans ladite politique pour l'année 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

006-01-2014 **1.6**
Don à la Paroisse St-Félix-de-Valois (activités communautaires).

CONSIDÉRANT la demande formulée par le centre de dépannage de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, afin d'obtenir de la municipalité une aide financière pour payer les réparations de la toiture et soutenir les activités communautaires;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent de contribuer à cette œuvre sociale et autorise le paiement d'une somme de quatre mille dollars (4 000,00 \$) payable à l'ordre de la paroisse St-Félix-de-Valois;

ET autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert, à faire les virements budgétaires appropriés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Paroisse St-Félix-de-Valois

007-01-2014 **1.7**
Demande d'aide financière pour l'entretien du chemin au Lac Croche.

CONSIDÉRANT QU'annuellement la municipalité de Lac-Simon aide le comité organisateur du Lac Croche étant un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme a transmis à la municipalité de Lac-Simon leur état financier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent une aide financière de trois mille dollars (3 000,00 \$) pour l'entretien de leur chemin et que cette somme soit imputée au compte numéro 02-70290970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Comité des loisirs du Lac Croche

008-01-2014 **1.8**
Cotisation annuelle de l'ADMQ.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2014;

QUE le coût de l'adhésion de quatre cent sept dollars (407,00 \$) excluant les taxes et un montant de deux-cent-dix dollars (210,00 \$) pour les assurances soient puisés à même les disponibilités du poste 02-13000494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

ADMQ

009-01-2014 **1.9**
Décision - CMQ-64363.

CONSIDÉRANT le dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec en date du 10 décembre 2014 (CMQ-64363) aux membres du conseil municipal;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil est informé de la décision mentionnée dans ledit préambule;

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert, de prendre les mesures nécessaires, afin de récupérer les sommes engagées (14 995,26 \$) par la municipalité pour les frais de justice, et ce, auprès de sa compagnie d'assurance (MMQ).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Denise Lammy, MMQ (dossier #121354)

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

1.10

Avis public de l'adoption du règlement numéro 459-2014 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux élus une copie de l'actuel code d'éthique et de déontologie pour révision. Conformément à la Loi, un code renouvelé sera adopté plus tard. Un avis public à cet effet sera diffusé.

1.11

010-01-2014

Réponse du ministre de la Culture, monsieur Maka Kotto/Domaine des Pères Ste-Croix.

CONSIDÉRANT QU'une lettre du ministre des Affaires culturelles de monsieur Maka Kotto a été déposée le 10 décembre 2013 en rapport à la demande de classement provincial patrimonial du domaine des Pères Ste-Croix;

CONSIDÉRANT QUE le ministère maintient sa décision de s'en tenir à une citation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre dans sa lettre fait référence à un potentiel archéologique;

Pour ces motifs;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil demande au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert de demander le rapport de deux (2) études :

A) Étude archéologique;

B) Étude sur les milieux humides demandée par les promoteurs;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

011-01-2014

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2013.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil

pour le mois décembre totalisant la somme de **158 644,47 \$** portant les numéros de chèques **9477 à 9573** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **38 444,37 \$** soit adoptée pour un montant total de **197 088,84 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général et secrétaire-trésorier du mois de décembre ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de décembre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

012-01-2014

Adoption du règlement numéro 456-2014 déterminant la tarification 2014 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1)* permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la Municipalité de Lac-Simon selon leurs champs de compétence, s'il y a lieu.

ARTICLE 1.2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la municipalité de Lac-Simon.

ARTICLE 1.3 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend par les mots et les expressions suivants :

Dépôt : désigne toute somme d'argent remise au représentant de la municipalité en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être confisquée par le représentant de la municipalité, en guise de paiement, total ou partie, dudit bien, service ou des dommages.

Représentant de la Municipalité : désigne le chef de service de chacun des services de la municipalité, les adjoints, les inspecteurs en bâtiments ou toutes autres personnes désignées par le conseil.

Résident : désigne toute personne physique ou tout ensemble de personnes physiques demeurant sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon ou payant des taxes municipales à la municipalité de Lac-Simon.

Unité d'habitation : désigne un bâtiment ou une partie d'un bâtiment destiné à l'utilisation et à une occupation résidentielle par une ou plusieurs personnes.

ARTICLE 1.4 TARIFS

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités.

CHAPITRE II**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****2.1 DIRECTION GÉNÉRALE**

Les tarifs applicables par la **direction générale** sont ceux apparaissant à l'**Annexe « A »** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE III**SÉCURITÉ PUBLIQUE****3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Les tarifs applicables par le **service de prévention incendie** sont ceux apparaissant à l'**Annexe « B »** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE IV**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****4.1 PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES**

Les tarifs applicables par le **service de l'urbanisme et de l'environnement** sont ceux apparaissant à l'**Annexe « C »** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE V**TRAVAUX PUBLICS**

5.1 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs applicables par le **service des Travaux publics** sont ceux apparaissant à l'**Annexe « D »** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE VI**COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES****6.1 SERVICE DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES.**

Les tarifs applicables par le **service de la collecte et de la disposition des matières résiduelles et recyclables** sont ceux apparaissant à l'**Annexe « E »** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE VII**ÉCOCENTRE****7.1 ÉCOCENTRE**

Les tarifs applicables pour l'**Écocentre** sont ceux apparaissant à l'**Annexe « F »** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE VIII**DISPOSITIONS FINALES****8.1 REMPLACEMENT**

8.1.1 Le présent règlement **remplace complètement et prime sur** toutes les dispositions comportant une tarification pour le règlement suivant :

► **Règlement numéro 447-2012 déterminant la tarification 2013 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.**

8.1.2 Le présent règlement prévaut sur toute disposition inconciliable d'un autre règlement municipal en matière de tarification.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES MAILLÉ
Maire

BENOIT HÉBERT
Directeur général et
secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 15 novembre 2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 10 janvier 2014

RÉSOLUTION # : 012-01-2014

AVIS DE PROMULGATION
ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 14 janvier 2014

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

013-01-2014

2.5

Autoriser le directeur général à demander les permis nécessaires pour les activités 2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire organiser des activités au cours de l'année 2014;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert, à demander les permis d'alcool lors des activités organisées par la municipalité ainsi que tous les permis nécessaires pour leur réalisation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Lisane Fuoco, secrétaire-trésorière adjointe

014-01-2014

2.6

Cotisation annuelle de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal de Lac-Simon par l'intermédiaire de monsieur Jacques Maillé, maire, de faire partie de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil mandate les responsables du comité de développement durable et économique, la Conseillère, madame Odette Hébert et le Conseiller, monsieur Jean-François David à participer à certaines réunions de la Chambre de Commerce;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la cotisation annuelle de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation d'une somme de cent-quatre-vingts dollars (180,00 \$) plus les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation

015-01-2014

2.7

Renouvellement de licences des logiciels de PG Solutions.

CONSIDÉRANT que les licences des logiciels de PG Solutions sont maintenant à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des licences est pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à payer le paiement des licences à même la disponibilité budgétaire;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le paiement maximum de neuf mille cent trente-cinq dollars (9 135,00 \$) plus les taxes applicables pour la portion administrative de l'achat de logiciels et de sept mille trois cent cinquante dollars (7 350,00 \$) plus les taxes applicables pour la portion urbanisme pour l'achat de logiciels.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.8

016-01-2014

Appels de candidatures pour les employés temporaires (été 2014).

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir du personnel saisonnier;

Sur proposition de madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à procéder à l'embauche de personnel saisonnier requis pour les besoins de fonctionnement de différentes activités supplémentaires pour la saison estivale 2014 :

Travaux publics manœuvres	15,08 \$
CDMR	15,08 \$
Sauveteur-chef	15,44 \$
Assistant sauveteur-chef	14,60 \$
Sauveteur	14,00 \$
Préposé au quai public avec expérience	13,57 \$
Préposé au quai public sans expérience	12,52 \$

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes rémunérations concernés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée

c.c. Trésorerie

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

017-01-2014

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité de la Gestion financière et Ressources humaines du 17 décembre 2013.

CONSIDÉRANT le dépôt du compte-rendu du comité de la Gestion financière et Ressources humaines du 17 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le dépôt du compte-rendu du comité de la Gestion financière et Ressources humaines du 17 décembre 2013 des annexes A à F ainsi que les recommandations apportées au document;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer les documents et à apporter les corrections nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

4.
COMMUNICATIONS

4.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.
INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1
Dépôt du compte-rendu de la rencontre – Incendie, sécurité publique et premiers répondants.

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6.
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

018-01-2014
6.1
Appel d'offres pour l'asphaltage 2014.

CONSIDÉRANT QUE le devis de l'appel d'offres pour la réfection de trois (3) kilomètres d'asphaltage de route sur le Rang 4 Sud sera préparé par un ingénieur;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à publier l'appel d'offres pour la réfection de trois (3) kilomètres d'asphaltage de route sur le Rang 4 Sud.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

019-01-2014
6.2
Appel d'offres pour la pulvérisation d'asphaltage.

CONSIDÉRANT QUE le devis de l'appel d'offres pour la pulvérisation d'asphaltage de trois (3) kilomètres d'asphaltage de route sur le Rang 4 Sud sera préparé par un ingénieur;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à publier l'appel d'offres pour la pulvérisation d'asphaltage de trois (3) kilomètres d'asphaltage de route.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

6.3

020-01-2014

Octroi de contrat – abat-poussière liquide.

CONSIDÉRANT QUE la Cie « Multi Routes » offre le chlorure de magnésium au même coût et aux mêmes conditions que pour l'exercice 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent à la compagnie « Multi Routes » le contrat pour l'achat d'un maximum de 65,000 litres de chlorure de magnésium 30 % liquide au prix de 0,295 dollars plus les taxes pour une somme totale de 19 175,00 \$ plus les taxes applicables dont 3,600 litres seront facturés à la compagnie « Excavation Jacques Lirette », les 2,000 litres à la compagnie « Services Récréatifs St-Onge » et 500 litres à « l'Association des propriétaires du Domaine des Cèdres ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La compagnie Multi Routes

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

021-01-2014

Nomination des membres du CCU et CCE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sept (7) membres pour siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme et au Comité Consultatif d'Environnement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir la composition des membres du conseil;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU d'abroger la résolution numéros 018-01-2010 et de nommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme et du Comité Consultatif d'Environnement pour un mandat de deux ans.

Monsieur Serge Thivierge, citoyen, demeurant au 304, chemin des Hauteurs, Lac-Simon.

Monsieur Jean-Guy Maillé, citoyen, demeurant au 555, rue Hilaire, Lac-Simon.

Monsieur Pierre Blais, citoyen, demeurant au 1222, chemin Haut-des-Côtes, Lac-Simon.

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, citoyen, demeurant au 330, chemin de la Baie-Yelle, Lac-Simon.

Madame Louise Houle-Richard, conseillère, demeurant au 985, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Monsieur Jean-François David, conseiller, demeurant au 730, Rang 4 Sud, Lac-Simon.

Madame Odette Hébert, conseillère, demeurant au 1120, chemin Haut-des-Côtes, Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 4

CONTRE = 2

Madame Odette Hébert, enregistre sa dissidence.

Madame Chantal Crête, enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité

c.c. Membres du comité

7.1.1

022-01-2014

Allocation versée aux membres du CCU et CCE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU et CCE se déplacent pour assister aux réunions;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil autorise l'allocation de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à chaque membre du CCU et CCE;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil autorise l'allocation de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à chaque membre du CCU et CCE pour assister aux réunions;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Membres du comité

7.2

023-01-2014

Demande d'inscription pour la formation de « Règlement sur le captage des eaux souterraines – Q.2, r.6 ».

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et les discussions au budget;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Eric Bordeleau à participer à la formation « Règlement sur le captage des eaux souterraines – Q.2,r.6 » et acceptent de payer les frais d'inscription au montant de deux cent soixante-cinq dollars (265,00 \$) plus taxes ainsi que les frais de déplacement requis.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.3

024-01-2014

Offre de partenariat et services OBV RPNS 2014.

CONSIDÉRANT QUE la santé des lacs Simon, Barrière et Viceroy résulte des usages que nous faisons de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'une saine gestion de l'eau s'y impose;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de Bassins Versants se fait partenaire de notre municipalité afin d'assurer la pérennité de nos lacs;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon poursuivent le projet d'aménagement de bandes riveraines avec l'organisme Bassins Versants jusqu'à un maximum de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$);

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon instaurent un suivi des bandes riveraines avec l'organisme Bassins Versants jusqu'à un maximum de cinq mille dollars (5 000,00 \$);

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon soient un partenaire financier à l'OBV RPNS à titre de partenaire de rivières et lacs pour un montant de mille dollars (1 000,00 \$).

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon souhaitent poursuivre le travail entamé concernant les dangers potentiels reliés aux barrages de castors à l'OBV RPNS pour un montant de mille dollars (1 000,00 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Monsieur Arnaud Holleville, directeur général OBV RPNS

7.4

025-01-2014

Lettre d'engagement concernant la réutilisation de matériaux de construction.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre d'engagement concernant la réutilisation de matériaux de construction;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent l'annulation du dépôt de quatre-cents dollars (400,00 \$) pour des rénovations, mais que les contribuables s'engagent à fournir une preuve de la disposition des rebuts de matériaux de construction en signant ladite lettre.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

026-01-2014 **7.5**
Offre de service – Sébastien Léonard – spécialiste en environnement.

CONSIDÉRANT la mise en place d'un écocentre;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un Plan vert et d'une Politique environnementale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de ZEROCO2 en août 2013;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon retiennent les services de la firme ZEROCO2 par l'intermédiaire de monsieur Sébastien Léonard pour développer une Politique environnementale, d'un Plan vert et de la mise en place d'un écocentre, le tout pour un montant de dix-huit mille et cinq cents dollars (18 500,00 \$) plus les taxes applicables.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Sébastien Léonard, Président – ZEROCO2

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

027-01-2014 **7.6**
Journée d'analyse d'eau pour les citoyens.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil retienne les services de Géostar inc. et le laboratoire Notreau;

QUE cet évènement a pour but de sensibiliser la population sur la qualité de l'eau qu'il boive;

QUE cet évènement aura lieu le samedi matin 19 juillet 2014 de 10 h à 13 h au 849, chemin du Tour-du-Lac à l'hôtel de ville.

QUE la liste de prix est la suivante :

<u>Paramètres analysés</u>		<u>Prix Caravane</u>
Test de Base (Potabilité)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Bactérie Atypique	30,00 \$ (taxes incluses)
Test Avancé (Potabilité + Ions en solution)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Alcalinité, Conductivité, pH, Fer, Manganèse, Turbidité et Dureté totale.	75,00 \$ (taxes incluses)
Cyanobactérie	Dénombrement des cyanobactéries (Algues bleues) dans un délai de 48 h	85,00 \$ (taxes incluses)
Algues Didymo	Dénombrement des Algues Didymo Dans un délai de 48 heures	85,00 \$ (taxes incluses)
Bactérie du Fer	Bactérie du fer (Ocre Ferreux)	205,00 \$ (taxes incluses)

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

7.7

028-01-2014

Situation des avis d'infraction – campings.

CONSIDÉRANT un dépôt des comptes rendus des avis d'infraction des campings;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut revoir certains éléments de la réglementation sur les campings;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon demande au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme, monsieur Eric Bordeleau de bien vouloir mettre en attente les avis d'infractions, pour permettre aux membres du CCU de revoir certains éléments de l'application de ce règlement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.8

Avis de motion des délais des permis de rénovation (U-11-2).

Monsieur le Conseiller, Jean-François David dépose un avis de motion pour la présentation à une session ultérieure du conseil de la présentation d'un règlement U-11-2 les permis de construction permettant le renouvellement gratuit au bout de la période de six (6) mois dans différents permis de rénovation.

7.9

029-01-2014

Appel d'offres pour l'acquisition ou location d'un véhicule en urbanisme.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter ou louer un véhicule utilitaire hybride pour effectuer les inspections dans le cadre du service d'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre un appel d'offres pour l'achat ou la location d'un véhicule utilitaire hybride;

CONSIDÉRANT QUE le camion déjà acquis servira aux employés des Travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'acquisition ou la location d'un véhicule utilitaire hybride;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Hébert à préparer un appel d'offres pour l'achat ou la location d'un véhicule utilitaire hybride;

QUE le directeur général et le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les documents requis.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.10

030-01-2014

Régularisation concernant l'installation des tours d'Internet Papineau.

CONSIDÉRANT QU'Intelligence Papineau inc. est l'organisme à but non lucratif reconnu par la MRC Papineau et les partenaires publics pour le développement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'Intelligence Papineau inc. Œuvre depuis 2007 au déploiement d'Internet haute vitesse dans les secteurs non couverts par les entreprises de télécommunications traditionnelles;

CONSIDÉRANT de l'exigence d'Industries Canada à détenir une autorisation écrite pour l'installation de chacune des tours appartenant à Intelligence Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon reconnait Intelligence Papineau dans sa mission de développement du réseau Internet haute vitesse sur le territoire;

ET QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon va travailler à rendre conforme l'installation des tours suivantes:

Une tour de 96 pieds située au stationnement de la plage et dont les coordonnées GPS sont 45.5410.86° -75.0535.64°.

Une tour de 96 pieds sur une propriété située au 183, chemin de la Pinteraie et dont les coordonnées GPS sont 45.5701.62° -75.0257.36°.

Une tour de 96 pieds sur une propriété située au 131, Croissant Paré et dont les coordonnées GPS sont 45.5143.32° -75.0706.60°.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Martine Leduc, Intelligence Papineau
Propriétaire du 183, chemin de la Pinteraie, Lac-Simon
Propriétaire du 131, Croissant Paré, Lac-Simon

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

031-01-2014

Retraite de l'employé numéro 03-0028.

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 03-0028 a terminé de travailler à la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 03-0028 a travaillé pendant six (6) ans à la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise de donner un chèque cadeau d'une valeur de cent dollars (100,00 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Roger Blais

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

032-01-2014

Parc Industriel Régional Papineau.

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement et de diversification économique (PDDÉ) de la MRC a été adopté le 20 mai 2009 lors de la séance du Conseil des maires conformément à la résolution numéro 2009-05-339;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-11-208, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 novembre 2011, privilégiant le projet « Création d'un parc industriel régional de la MRC de Papineau à Thurso » issu du PDDÉ et y affectant une somme du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT les séances d'information tenues le 25 avril et le 20 juin 2012 auprès des membres du Conseil des maires sur le projet « Création d'un parc industriel régional à Thurso » et les recommandations qui en ont découlé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales intéressées et la MRC désirent se prévaloir des dispositions de l'article 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ainsi que des articles 579 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de conclure une entente intermunicipale visant la mise en place d'un parc industriel régional à Thurso;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-06-114, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 juin 2012, confirmant, notamment l'ensemble de la démarche soumise dans le but de permettre aux municipalités locales ainsi qu'à leur population respective de se positionner sur la mise en place d'un parc industriel régional à Thurso en vertu de la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE selon la démarche privilégiée par les membres du Conseil des maires le 20 juin 2012, les municipalités situées sur le territoire de la MRC doivent adopter une résolution autorisant son adhésion à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les municipalités doivent, par la suite, réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec ladite démarche préconisée;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces étapes, la municipalité doit transmettre à la MRC sa position à l'égard de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un parc industriel régional à Thurso;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant le parc industriel régional de la MRC de Papineau autorisée par le ministère des Affaires

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) par l'entremise du décret publié le 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I – 0.1);

CONSIDÉRANT l'article 13 de ladite entente permettant l'adhésion d'une municipalité locale dans les vingt-quatre (24) mois de sa signature, selon la procédure prévue à la loi;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de frais d'adhésions rétroactifs pour 2013 et 2014 en vertu de ladite entente;

Pour ces motifs;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter, autorise, par le biais de la présente résolution, la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale déposée durant la présente séance et visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel régional au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1, et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon accepte de présenter la présente résolution aux personnes habiles à voter pour approbation conformément à l'article 13.2 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ;

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'article 532 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

QUE le registre soit et est accessible de 9 heures à 19 heures le samedi 1^{er} février 2014, au bureau de la municipalité de Lac-Simon, situé au 849, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon;

ET QUE le résultat de la procédure d'enregistrement soit acheminé à la MRC de Papineau, sous la signature du secrétaire-trésorier et directeur général;

ET QUE dans la mesure où la présente résolution est approuvée par les personnes habiles à voter, autorise le maire, monsieur Jacques Maillé et le secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à signer ladite entente intermunicipale.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

Benoit Lauzon, Maire de Thurso

9.2

Projet étudiant.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'intégrer les étudiants aux niveaux collégiaux à participer à un projet étudiant;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants aimeraient préparer leur projet à la distribution des marchandises au chalet des citoyens durant la période estivale;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon mandate la conseillère, madame Odette Hébert et le conseiller, monsieur Jean-François David à rencontrer les étudiants pour élaborer un projet étudiant.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1

034-01-2014

Activités du 22 février 2014 « Beach Party » et Plaisirs d'hiver 2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise l'évènement « Beach Party » et Plaisirs d'hiver 2014, le 22 février 2014;

CONSIDÉRANT les dépenses pour l'envoi publicitaire au journal de la Petite-Nation, la musique ainsi que l'évènement de cerf-volant à la réalisation de cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil autorise la vente itinérante de marchandises alimentaires;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce Conseil autorise le paiement des coûts n'excédant pas de trois mille dollars (3 000,00 \$);

QUE les revenus reliés à l'activité viendront s'appliquer contre la dépense.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.2

035-01-2014

Frais d'aménagement du chalet des citoyens (hiver).

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil à rendre le chalet des citoyens plus utiles durant l'année;

CONSIDÉRANT QUE les employés des Travaux publics ont fait des travaux pour rendre le chalet utilisable durant la saison hivernale;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise le paiement des coûts n'excédant pas cinq mille dollars (5 000,00 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

036-01-2014

10.3
Jour J-BMR, 31 mai et 1^{er} juin 2014.

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 261-11-2012, 262-11-2012, 263-11-2012 et 264-11-2012 des demandes d'affichage, de passage sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon, et de mandat de signature d'entente ainsi que des demandes de permis de boisson pour l'évènement Jour J-BMR d'une durée de quatre (4) ans de 2013 à 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise de verser la somme de deux mille dollars (2 000,00 \$) le 15 janvier 2014 prévue à l'entente signée avec la municipalité de Chénéville le 31 décembre 2012 pour une période de quatre (4) ans.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

11.
POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.
DIVERS

037-01-2014

12.1
Cahier Vision 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y aura un cahier spécial en présentant une section réservée exclusivement aux municipalités et une autre réservée à l'office Touristique;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat de 1/8 de page en publicité pour un montant de deux-cent-quatre-vingt-quatorze dollars (294,00 \$) plus taxes.

Pour attirer les personnes à venir s'installer chez nous en les informant des services offerts par la municipalité de Lac-Simon :

Subvention de la régénération des berges.
Distribution d'arbres gratuits.
Caravane d'analyse d'eau.
Programme Réno-Village de rénovation domiciliaire.
Partenariat avec l'organisme Bassins Versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon.
Projet de l'ouverture d'un écocentre.
Projet de la coop Santé.
Partage de la bibliothèque avec la municipalité de Chénéville.
Plage municipale gratuite à la population.
Chalet des citoyens accessible à la population durant l'année.
Ordinateur à la disposition des contribuables pour visualiser les terrains.
Évènements et activités gratuits à la population.
Piste de patin sur glace gratuite à la plage municipale.
Pistes de ski de fond et raquette gratuites à la population.
Pistes de motoneige.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Journal de la Petite-Nation

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 50

Nombre de personnes : 21

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

038-01-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 20 h 57.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier